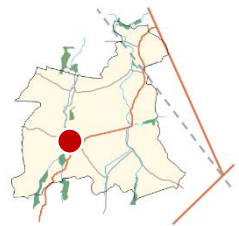


Valorisation biologique et pédagogique du Bois de Saint-Géry	Fiche n°1.2	
(a) Chastre	Priorité : Lot 1	
(b) Saint-Géry	(1) Version initiale ☐	
(c) Valorisation biologique et pédagogique	(2) Version actualisée ☒	

1. DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet vise à mettre en valeur les aspects environnementaux, biologiques et pédagogiques du site du Bois de Saint-Géry par son entretien et son aménagement.

Cette zone humide située au cœur des villages de Saint-Géry et de Gentinnes constitue un espace refuge intéressant pour la faune et la flore, spécialement dans la plaine agricole de la Hesbaye brabançonne.

Bien qu'elle soit toujours soumise au régime forestier, la parcelle communale (+/- 1,6 hectare) ne présente plus de couvert arboré. La pose d'un collecteur d'eaux usées en 2015 a justifié l'abattage de nombreux peupliers qui s'y trouvaient. En 2016, une tornade s'est abattue sur la Commune, et s'est engouffrée dans la percée, achevant d'abattre les arbres survivants. Enfin, vu les contraintes d'accès, la valeur financière de la parcelle est nulle, au plan de l'exploitation forestière.

En revanche, elle s'intègre dans un ensemble plus vaste (4,6 ha) constitué de plusieurs parcelles privées, qui lui confèrent un aspect forestier et garantissent un effet de lisière et une grande quiétude.

Suite aux premières recherches du Service environnement de la commune, dès 2016, et aux premières réflexions émises par la CLDR en 2019-2020, le futur projet s'oriente :

Vers la protection et la valorisation d'un patrimoine naturel :

- Maintenir ouverte la zone humide pour que les espèces animales et végétales puissent s'y développer ;
- Limiter (dans l'espace et le temps) l'impact des visiteurs sur le site par un cheminement structuré (type caillebotis).
- Garantir la pérennité de la zone par la proposition aux propriétaires riverains d'une convention de gestion par la Commune pendant une durée emphytéotique à déterminer ;

Vers la création d'un espace ludique et pédagogique :

- Mettre en place un parcours pédagogique pour découvrir le milieu avec une signalétique explicative adaptée, parmi plusieurs thèmes :
 - *Zone naturelle* ; fragilité et rôles d'un milieu en voie de disparition
 - *Usages et gestion de l'eau* ; ancienne fontaine (panneau explicatif de l'origine et l'utilité de la fontaine), collecte des eaux usées, gestion des cours d'eau, initiation sur l'histoire hydraulique de la région
 - *Zone boisée* ; sénescence du bois, colonisation des essences pionnières
 - *Espace public* ; action du DNF, de bénévoles, soutien du SPW, accès permanent aux PMR...
- Projet pédagogique avec les deux écoles des villages de Gentinnes, l'implication des élèves dans des petits travaux d'entretien du site, visites, ... ;
- Aide d'étudiants, d'une association ou d'un bureau d'étude spécialisé dans les inventaires faune-flore pour établir les programmes pédagogiques et les panneaux descriptifs ;
- Possibilité d'emprunter du matériel d'observation.

Vers une meilleure gestion et entretien du lieu :

- Continuer annuellement le travail d'entretien avec des bénévoles, notamment scolaires
- Mettre en place un suivi périodique par le personnel communal
- Explorer la remise en état de la fontaine Saint-Géry et identifier le parcours de l'eau, pour autant que cela soit possible.

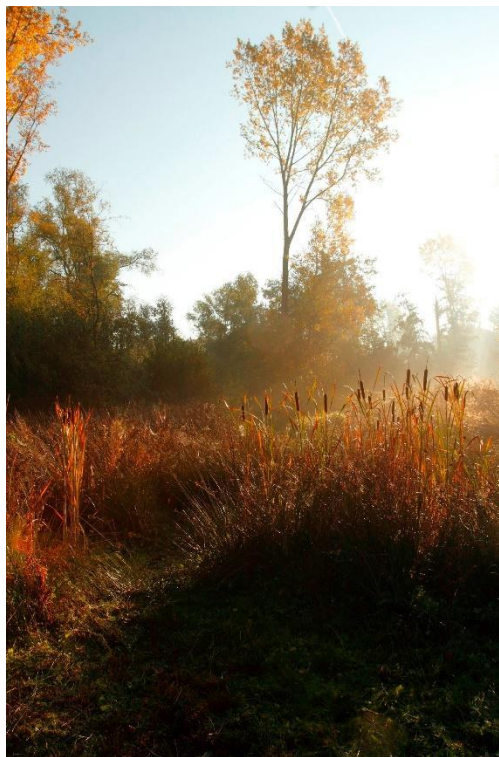
2. JUSTIFICATION DU PROJET

Compte tenu de l'absence d'espace vert public structuré sur le territoire communal, de l'intérêt biologique de la parcelle concernée, de sa position centrale dans la trame villageoise de Gentinnes (+/- 1000 habitants) et de Saint-Géry (+/- 750 habitants), de la proximité d'écoles, de l'intérêt pédagogique et paysager du bois, la mise en valeur du site constitue un élément important à l'échelle de la commune.

Notamment, eu égard au mode de gouvernance proposé (projet de PCDR, conception avec le public scolaire, entretien partiellement pris en charge par un réseau de bénévoles, partenariat avec le DNF et le Contrat de rivière...).

Par ailleurs, au vu de la raréfaction des zones humides à l'échelle de la commune mais également dans tout le bassin versant, ce projet de préservation constitue un apport important à la structure écologique et paysagère du sud Brabant.

De ce fait, et bien qu'ils n'aient pas été quantifiés, les services écosystémiques rendus par cet ensemble sont nombreux : absorption des pics de chaleur et des épisodes de précipitations intenses, puits de carbone, refuge pour la flore indigène spécifique des zones humides, refuge pour la faune endémique et migratrice, agrément pour les riverains, les écoles et les habitants de la Commune...



Un investissement modéré permettrait tout à la fois de préserver l'aspect semi-naturel du site, d'en valoriser les qualités, et d'en garantir l'accès au plus grand nombre dans le plus grand respect de la quiétude des lieux et des riverains.

3. LIEN À LA STRATÉGIE DU PCDR

Rappel des défis et leurs objectifs

Défi 1/ Parions qu'en 2031, Chastre sera fortement engagée dans la constitution de son maillage écologique. La préservation et la valorisation de son cadre de vie, de son paysage rural, de son identité culturelle et de son patrimoine tout en intégrant les enjeux du futur constitueront ses priorités.

- ✓ Créer un maillage vert et bleu
- ✓ Valoriser des éléments représentatifs du patrimoine local
- ✓ Encadrer l'aménagement du territoire pour préserver et améliorer le cadre rural (paysage, terre agricole, patrimoine naturel)

Défi 4/ Parions qu'en 2031, Chastre sera toujours cette commune ouverte aux autres, favorisant l'entraide, la diversité sociale et le bien-être au quotidien de ses habitants. Elle saura assurer à ses habitants un bon niveau d'équipement pour la Jeunesse, la Culture et le Sport.

- ✓ Renforcer et développer des lieux et des opportunités de rencontre : favoriser le rapprochement des Chastrois
- ✓ Renforcement de l'ancrage local des écoles
- ✓ Briser l'isolement social, favoriser le lien entre les générations, les quartiers, les villages, favoriser la mixité sociale ...

Le projet entend rencontrer au moins quatre objectifs de deux défis différents : créer un maillage vert et bleu ; valoriser des éléments du patrimoine local (*Défi 1 : préservation du cadre de vie*) ; favoriser le rapprochement des Chastrois ; renforcer l'ancrage local (*Défi 2 : diversité sociale et bien-être au quotidien*). A cet égard, il s'agit d'un projet transversal qui lie écologie et société.

Certains de ces objectifs font l'objet d'une fiche-projet spécifique, que ce projet viendrait renforcer : le renforcement d'un maillage vert & bleu (FP 2.1), ou la création d'espaces de rencontre légers (FP 1.8). Ce projet s'intégrerait également dans les objectifs initiaux du plan communal de développement de la nature (PCDN) mis en œuvre à Chastre dès 1995 (sous l'appellation de Chastre-biodiversité), à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin.

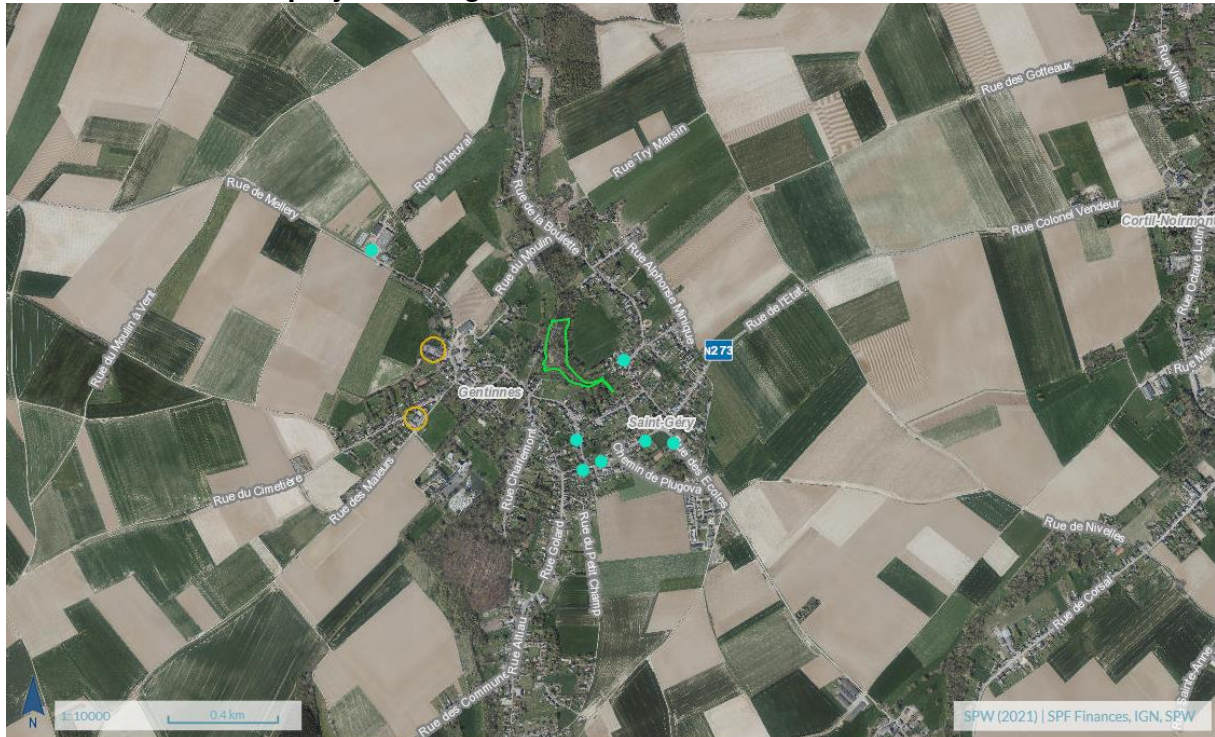
Il poursuit enfin les objectifs généraux du maillage écologique provincial, les objectifs plus particuliers du Contrat de rivière Dyle-Gette ou ceux du Plan de gestion du risque d'inondation (PGRI), piloté à Chastre par la Province de Brabant wallon.

4. IMPACTS ATTENDUS DU PROJET SUR LA RÉSILIENCE DU TERRITOIRE ET DE LA SOCIÉTÉ

Impacts positifs du projet	Social et culturel	Environnemental	Economique	Mobilité
Amélioration de la convivialité du village	X		X	
Amélioration de l'accessibilité de tous	X			X
Renforcement du réseau écologique et paysage	X	X		
Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel		X		
Amélioration de l'attrait touristique du village			X	
Renforcement de l'ancrage local des écoles	X			
Encouragement à la mobilité douce	X			X

5. LOCALISATION ET STATUT

A. Localisation du projet et intégration



Le projet se situe à la limite des villages de Gentinnes (+/- 1000 habitants) et de St Géry (+/- 750 habitants), entre les rues de Mellery (à l'ouest) et Alphonse Minique (à l'est). Ci-dessus, le périmètre d'intervention est marqué en vert sur la carte.

Le bois est situé à proximité de deux écoles maternelles et primaires (+/- 350 enfants au total) à Gentinnes, qui se situent chacune à moins d'1 km du bois (ci-dessus en orange sur la carte). Le site est par ailleurs accessible à vélo, et à proximité d'arrêts de bus.

Enfin, à proximité immédiate (pour la plupart, à moins de 400 m), se trouvent plusieurs commerces (alimentation générale, boulangerie, chocolaterie, pharmacie, restaurant - ci-dessus en turquoise), qui peuvent profiter de la fréquentation des lieux.

Mobilité

Le site bénéficie d'une assez bonne accessibilité que ce soit en voiture (possibilités de parking à proximité), les lignes TEC B205 (Proxibus intercommunal) et B27 et, pour les modes actifs, grâce aux venelles et sentiers.

B. Statut au Plan de Secteur

La parcelle est inscrite en Zone Forestière au plan de Secteur (sauf extrémité sud en zone d'habitat à caractère rural), dans un Périmètre d'intérêt paysager.

Elle jouxte une ZACC (prairie en propriété privée nettement visible à l'est de la parcelle communale).

C. Contraintes naturelles existantes (inondation, ruissellement, karst, captage, Natura 2000, ...)

Le site ne relève pas du statut de Natura 2000, ni de zone de captage.

Il n'y a pas de contrainte karstique, mais sa situation en fond de vallée et en bord de cours d'eau l'expose localement au risque d'inondation.

D. Statut de propriété

Il s'agit d'un bois appartenant à la Commune de Chastre, cadastré 4^e Division A (Saint-Géry), n° 268a.

Soumis au régime forestier, il est géré par le Département Nature & Forêts du Service public de Wallonie (Cantonement de Nivelles – Brigadier Eric Chiliade).

Le bois longe la rive droite de la Houssière, affluent de la Dyle, qui s'écoule du sud-ouest vers le nord-est. Classé en seconde catégorie, le cours d'eau est sous la gestion de la Province du Brabant wallon, en partenariat avec le Contrat de rivière Dyle-Gette.

En bordure de ce bois, à l'est et au nord, se trouvent des parcelles également boisées, mais privées.

E. Périmètre d'intervention

Le projet concerne principalement la parcelle communale de +/- 1,6 ha (ci-dessous, surlignée en vert), sur laquelle des aménagements sont envisagés. A noter, le périmètre initial a été corrigé, excluant les parcelles privées situées en rive gauche de la Houssière et à l'est de la parcelle communale.



Toutefois, pour l'unité du site, sa régénération et sa protection (réserve naturelle agréée), il s'agirait de garantir la pérennité du couvert forestier des sept parcelles voisines au nord et à l'est (267b, 269a, 269c, 269d, 269e, 271, 274f), par exemple au moyen de conventions d'occupation à titre précaire à passer avec les propriétaires des parcelles concernées (ci-dessus, pointées en rouge).

Celles-ci, marquées d'un point rouge ci-contre, totalisent environ 8.000 mètres carrés, répartis entre 6 propriétaires.

6. PARTIES PRENANTES

A. Porteur

- Commune – Service environnement (environnement@chastre.be)

B. Partenaires institutionnels

- Département Nature & Forêts du Service public de Wallonie (bois soumis au régime forestier)
- Cellule hydrologique de la Province du Brabant wallon (cours d'eau de 2^{de} catégorie)
- Contrat de Rivière Dyle-Gette (conseil en gestion écologique des zones humides)
- Commissariat général au tourisme (promotion)

C. Partenaires associatifs

- Bénévoles scolaires et citoyens (entretiens, inventaires)
- Natagora (conseils en gestion écologique, comptages, inventaires)
- Centre régional d'initiation à l'environnement (CRIE) de Villers-la-Ville (animations, promotion)

D. Sources *potentielles* de financement alternatif

- Province de Brabant wallon (valorisation de la gestion écologique des cours d'eau)
- Intercommunale InBW (valorisation du traitement des eaux usées)
- Commissariat général au tourisme (CGT)

7. PROGRAMME DE RÉALISATION

A. Etat du dossier

Identifié dès 2016, le site a fait l'objet de réflexions avancées avec le Contrat de rivière, une école voisine, le Centre régional d'initiation à l'environnement de Villers-la-Ville, le DNF, etc, qui justifient la priorité du projet.

Actuellement, le site est volontairement maintenu difficile d'accès, en raison de l'absence de tout cheminement organisé, et de tout contrôle. L'objectif est de garantir à la fois une gestion pour le maintien du milieu ouvert, et la préservation de la quiétude des lieux. Deux chantiers de gestion sont menés chaque année, en été et en automne, par le personnel communal et des bénévoles.

Un inventaire non exhaustif y fait état de 180 espèces reconnues, dont environ 110 végétaux, 30 oiseaux, 9 papillons, 7 chauves-souris, le Castor...

B. Travaux à envisager

Outre les aspects d'étude préalable (bornage, tracé, thématiques, supports), les infrastructures à envisager sont de deux ordres, circulation et sensibilisation.

Circulation	Établissement d'un portail à l'entrée (unique) du site pour limiter l'accès ?
	Éventuellement, à l'entrée, établissement d'une signalétique et d'aménagements favorisant le stationnement cyclable tout en dissuadant le stationnement motorisé ;
	Établissement d'un cheminement d'environ 350 mètres de longueur, type caillebotis, pour garantir un accès PMR et une circulation maîtrisée dans la zone humide ;
Sensibilisation	Établissement de panneaux didactiques (ou autres modules) en lieux choisis (nature, localisation, nombre et thématiques à déterminer) ;
	Etablissement d'un pavillon couvert (+/- 16 m²), pour encourager l'école du dehors et faciliter les conférences in situ ;
	Etablissement d'un poste d'observation couvert (+/- 4 m²) ;

C. Planification & démarches

Dès la première année :

- Organisation d'une réunion de coordination préalable à l'introduction d'une Convention de faisabilité
- Réunion de CLDR et/ou constitution d'un groupe de travail restreint pour confirmer avant et avec l'auteur de projet les thèmes à exploiter, le principe du cheminement, ... ;
 - En parallèle, sollicitation du soutien de la Province et de l'Intercommunale, sous réserve de retenir la gestion de l'eau comme thématique ;
 - En parallèle, amorce d'une négociation avec les propriétaires voisins en vue d'établir une convention d'occupation (durée et termes à définir) ;
- Elaboration d'un cahier de charges, désignation d'un bureau d'études pour établir une ou plusieurs propositions de cheminement et d'exploitation des thèmes listés au point 1 et en CLDR ;
- Détermination avec les parties prenantes du contenu rédactionnel et graphique, des matériaux, etc. proposés par le bureau d'études
- Sur base des esquisses, réunion de coordination avec le DNF pour approbation de l'avant-projet (sous réserve d'approbation par Collège) ;
- Approbation de l'avant-projet par le Collège / Conseil ;
- Introduction d'une demande de Convention de réalisation ;
- Lancement de marchés de services (graphisme / rédaction / mise en œuvre) ;

2ème année :

- Attribution du marché / réalisation des travaux (ne pas réaliser les travaux en période de nidification et de floraison (mars à août) ;
- Inauguration

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- Mise en place d'un suivi périodique par le personnel communal.

8. ESTIMATION DES COÛTS

L'estimation actualisée du projet (en ce compris l'acquisition de terrains riverains) s'élève à environ 196.720 euros, dont 77.000 euros à charge de la Commune de Chastre et 112.500 euros à charge du Développement rural (SPW). L'évaluation initiale des terrains mitoyens situés hors du périmètre de réalisation (voir point 5.E), humides, enclavés et non urbanisables, a en effet été revue largement à la baisse.

Enfin, un financement complémentaire peut être envisagé, à solliciter auprès de l'Agence wallonne du patrimoine (Awap), de la Province de Brabant wallon, de l'Intercommunale en charge de la gestion des eaux usées (InBW), de la Direction de la nature et des espaces verts (SPW) ou du Commissariat général au tourisme (CGT).

					%	Somme	%	Somme	Source	
1.1 Etude									Province, InBW, CGT	
Sous-total HTVA				19.672 €						
Sous-total TVAC 21 %				23.785 €	20%	4.757 €	80%	19.028,00 €	x	x
1.2 Aménagement bois Saint Géry									Province, InBW, CGT	
Débroussaillage partiel (intérieur du bois et dégagement de vues depuis les postes d'observations)	2500	m²	0.50	1.250 €	100%	1.250 €				
Portail	1	ff	7.500	7.500 €	20%	1.500 €	80%	6.000 €	x	x
Création d'un sentier découverte (aménagement type caillebotis)	350	m²	125	43.750 €	20%	8.750 €	80%	35.000 €	x	x
Postes d'observations type ponton	2	ff	8.000	16.000 €	20%	3.200 €	80%	12.800 €	x	x
Panneaux didactiques	12	ff	450	5.400 €	20%	1.080 €	80%	4.320 €	x	x
Poubelles 40 L	1	ff	280	280 €	20%	56 €	80%	224 €		
Arceaux vélo	4	ff	750	3.000 €	20%	600 €	80%	2.400 €	x	x
Signalétique ext.	2	ff	150	300 €	20%	60 €	80%	240 €	x	x
Sous-total HTVA				77.480 €						
Sous-total TVAC 21 %				93.750,80 €	20%	18.750,16 €	80%	75.001 €		
1.3 Acquisition des parcelles (sous réserve)									DNEV (spw)	
Achat des parcelles	8.000	m²	5	40.000 €					x	x
Frais de notaire	1	ff	3500	3.500 €						
Sous-total HTVA				43.500 €						
Sous-total TVAC 12,5 %				48.938 €		48.938 €				
1.4 Rénovation de la fontaine de Saint Géry									Awap	
Rénovation de la fontaine	1	ff	7.850	25.000 €					x	x
Sous-total HTVA				25.000 €						
Sous-total TVAC 21 %				30.250 €	solde	4.550 €	80%	18.200,00 €	Max	7.500 €
TOTAL du projet					Répartition des dépenses					
					COMMUNE		DEV. RURAL		AUTRES	
Total TVAC				196.723,30 €	76.995 €		112.228,64 €		7.500,00 €	

Projet rémunérateur ☐ oui ☒ non

9. EVALUATION (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Concrétisation du projet	Factures ; clichés ; articles de presse	Administration communale ; captures web ; sites d'organes de presse ; rapport d'activités

Indicateurs de résultat :

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre, ...)
Animations « in house »	3 animations / an	Administration communale (photos, rapport d'activités) ; presse (articles, photos)
Animations extérieures	6 animations / an	Courriers du prestataire, captures d'écran, registre des participations ; presse (articles, photos)
Fréquentation	100 personnes / an	Commune (Comptages, registre des participations, carnet d'observation) ; Presse (articles, photos)
Diversité du public	Représentativité des tranches d'âge du public	Commune (Comptages, registre des participations, carnet d'observation) ; Presse (articles, photos)
Gestion écologique	5 espèces + / an	DNF, naturalistes, Commune (comptages, photos, Observations.be)
Gestion des lieux	Maintien du couvert forestier sur parcelles voisines	Commune, Géoportail

10. NOTICE ÉVOLUTIVE – Mesures en faveur de la résilience locale et de la transition

Ce point fait l'objet d'une actualisation à chacune des étapes de la procédure de développement rural, à savoir (1) la demande de convention, (2) l'avant-projet et (3) le projet.

Le développement de ce point est adapté au type de projet mené et à son degré d'étude.

A. Mesures pour répondre aux risques et contraintes identifiés au Point 5 (Localisation et statut)

Une information devra être donnée aux riverains immédiats, pour lever les craintes éventuelles quant à une surfréquentation de la parcelle.

Par ailleurs, une négociation devra être menée par la Commune, avec les riverains concernés par la propriété d'une petite parcelle boisée, à l'est de la parcelle communale. De premiers contacts avec deux d'entre eux laissent percevoir leur faveur pour un statu quo, qui pourrait être confirmé par une convention d'occupation (à titre précaire) au bénéfice de la Commune, afin de pérenniser le couvert forestier.

B. Mesures en faveur de la bonne gestion des eaux :

- Eléments quantitatifs généraux du dossier :
 - o Superficie totale de la parcelle : 1600 m²
 - o Superficie initiale non bâtie sur la parcelle : 1600 m²
 - o Superficie finale non bâtie sur la parcelle : 1570 m²
- Dispositif de temporisation des eaux ruisselant des surfaces imperméabilisées : la construction d'un kiosque central sera accompagnée de drains dispersants.

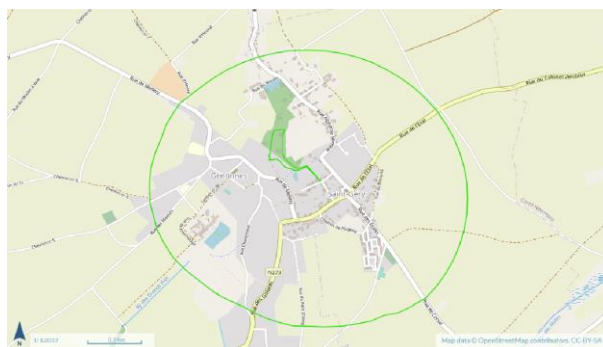
C. Mesures en faveur de l'utilisation durable des ressources naturelles :

Le projet prévoit la mise en œuvre d'un cheminement type caillebottis, en bois issu de forêts gérées durablement voire, selon la disponibilité des matériaux, d'origine belge ou européenne.

D. Mesures en faveur de la sobriété du projet :

Le projet vise à mettre en valeur la seule zone humide publique de Chastre, au cœur des deux villages les plus éloignés du centre administratif de la Commune. Ceux-ci concernent néanmoins 1750 personnes, soit 24 % de la population totale, habitant pour la plupart dans un rayon de 1000 mètres autour du bois.

Il vise en outre à s'ouvrir régulièrement aux visiteurs, de Chastre et des environs immédiats, au public scolaire, aux naturalistes. L'objectif est de sensibiliser un large public à la raréfaction des milieux humides, à leur fragilité, ainsi que de l'intégrer dans la gestion de ces lieux.



Enfin, les aménagements principaux consistent en un cheminement à pied sec, garantissant l'accès aux personnes à mobilité réduite et la préservation du milieu humide. Ceci contribuera à la préservation de la zone tout en limitant au maximum les transformations apportées au site.

E. Mesures en faveur de la biodiversité :

Le projet vise à mettre la biodiversité des zones humides au cœur du propos, en disposant un cheminement de type caillebotis dans la parcelle pour en limiter la sur-fréquentation. Le visiteur sera ainsi amené vers plusieurs points d'intérêt (mares, rivière, observatoire, panneaux d'information) sans que le sol humide, fragile, ne soit piétiné. Cet aménagement paraît indispensable pour protéger la biodiversité particulière de l'endroit.

La gestion actuelle du site ne devrait pas évoluer fondamentalement. Elle consiste à procéder, deux fois par an, à une fauche des graminées et taxons rudéraux présents sur le tracé du collecteur, pour en appauvrir le sol. De la sorte, la concurrence des plantes florifères indigènes est permise, ce que démontrent nos comptages. Le produit de la fauche est entassé en andains.

De même, si les plantes ligneuses concurrentielles sont coupées, il ne s'agit que de taxons exotiques ou de jeunes sujets, de manière à préserver le patrimoine botanique local et empêcher la fermeture naturelle du site. Les arbres naturellement abattus, morts ou blessés sont laissés en place lorsqu'ils ne présentent pas de danger pour la sécurité des biens et des personnes. Très ponctuellement, un saule naturellement présent pourra être conduit en têtard si l'intérêt pédagogique le justifie.

Toutefois, le surcreusement localisé de mares peut être envisagé ; les peupliers initialement abattus par la tornade de 2016 ont fait place à des mares sous le plateau racinaire, mais ces mares peu profondes se comblent peu à peu de sédiments.

Identification des éléments d'intérêt écologique sur le site (m ou m²) :

<u>Intitulé</u>	<u>Surface (m²)</u>	<u>Remarques</u>
Surface totale	16.000	Parcelle communale seule dans 4.6 ha privés.
Surface boisée	200	Limitée à la lisière des parcelles voisines
Surface fauchée	1400	2 fauches / an (août – octobre)
Surf. non gérée	12.600	Zone partiellement inondée
Arbres alignés	0	
Arbres isolés	20 - 25	18 espèces distinctes
Eau courante	275 m	La Houssière
Chemins	0	Parcelle en cul-de-sac accessible par un sentier
Haies	0	Pas de haie prévue, pour maintenir un paysage semi-naturel
Constructions	0	Prévoir un ou deux postes d'observation (4 m²) et un pavillon pédagogique central (25 m²) dont la toiture peut accueillir gîtes à chauves-souris et/ou rapaces.

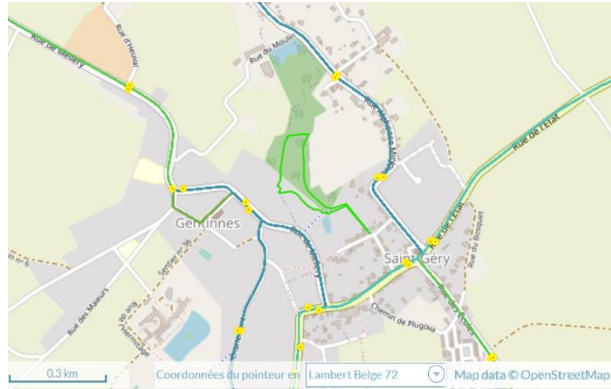
F. Mesures en faveur de l'accessibilité et de l'inclusivité du projet :

Le site (ci-dessous, surligné de vert) est accessible à pied ou à vélo, soit par un diverticule de la Rue de la fontaine St-Géry, soit par un sentier depuis la Rue de Mellery. On peut également accéder à celle-ci en bus, notamment par les lignes TEC B205 (Proxibus intercommunal) et B27. Dans le quartier, un

stationnement pour les véhicules personnels est encore possible en voirie, au sud de la parcelle (Face au n° 15 de la Rue de la fontaine St-Géry), dans la Rue de Mellery ou devant l'église (300m).

Si un parking à vélos est souhaité à l'entrée, une chicane devra dissuader les cyclistes de déambuler à vélo sur le parcours, pour la tranquillité des usagers et de la faune.

Enfin, dans le site lui-même, le projet vise à établir un cheminement en caillebotis de plain-pied, à la fois pour limiter au maximum le piétinement du sol humide et pour garantir un accès permanent aux personnes à mobilité réduite (handicapés, parents avec poussettes ou jeunes enfants, personnes âgées...). L'organisation d'événements sera envisagée, pour intégrer les populations plus isolées, précarisées, et celles qui n'auraient pas tendance à venir dans ce genre d'espace. Les écoles voisines seront également intégrées à l'élaboration du projet, pour faciliter l'éducation à l'environnement, l'école du dehors, etc.



G. Mesures de transition vers l'économie locale et circulaire :

Le recours aux entreprises locales et/ou d'économie sociale pourra être envisagé dans la mise en œuvre du projet, au travers de critères de sélection ou d'attribution sur lesquels le Collège aura à se prononcer.

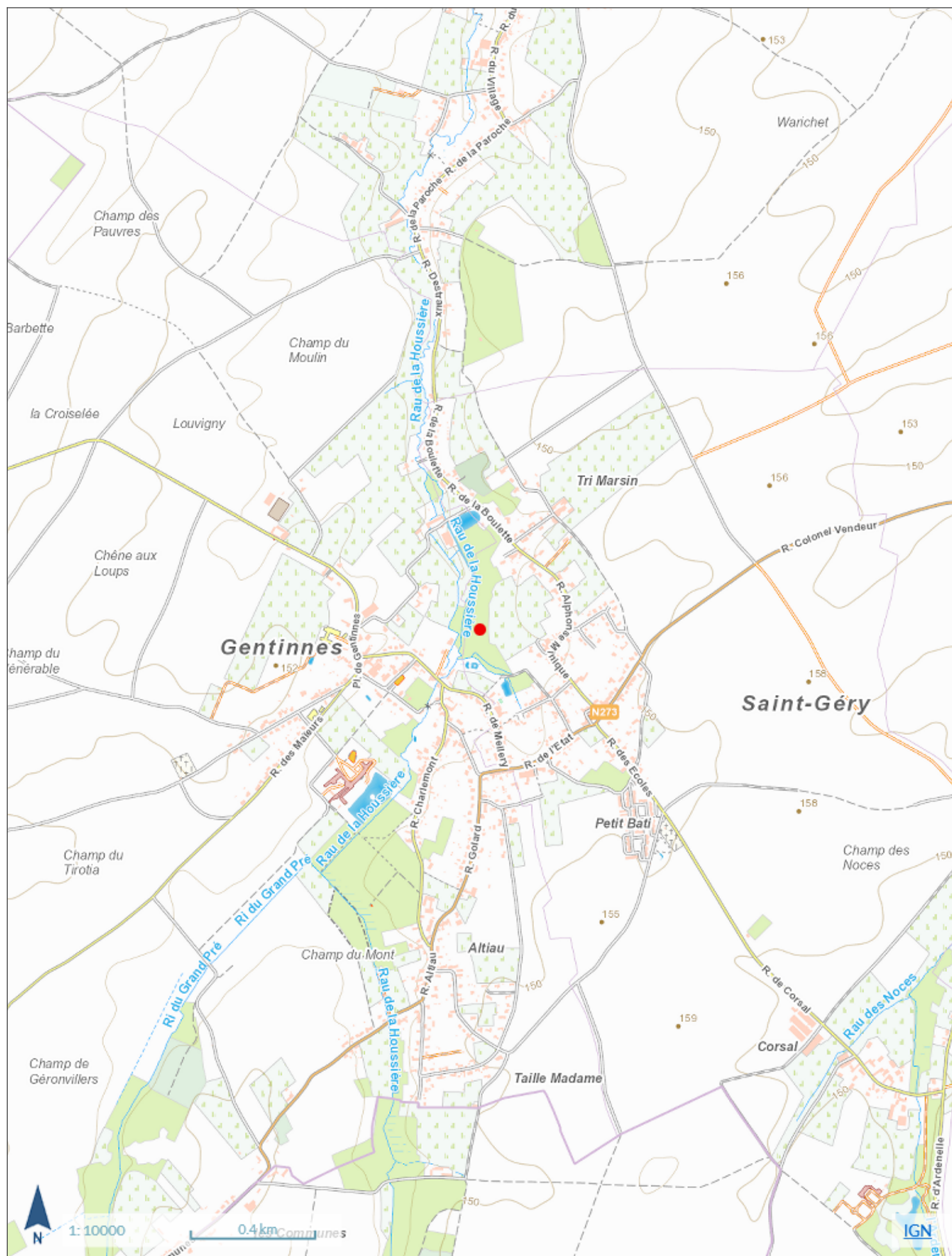
H. Intégration du projet dans l'environnement :

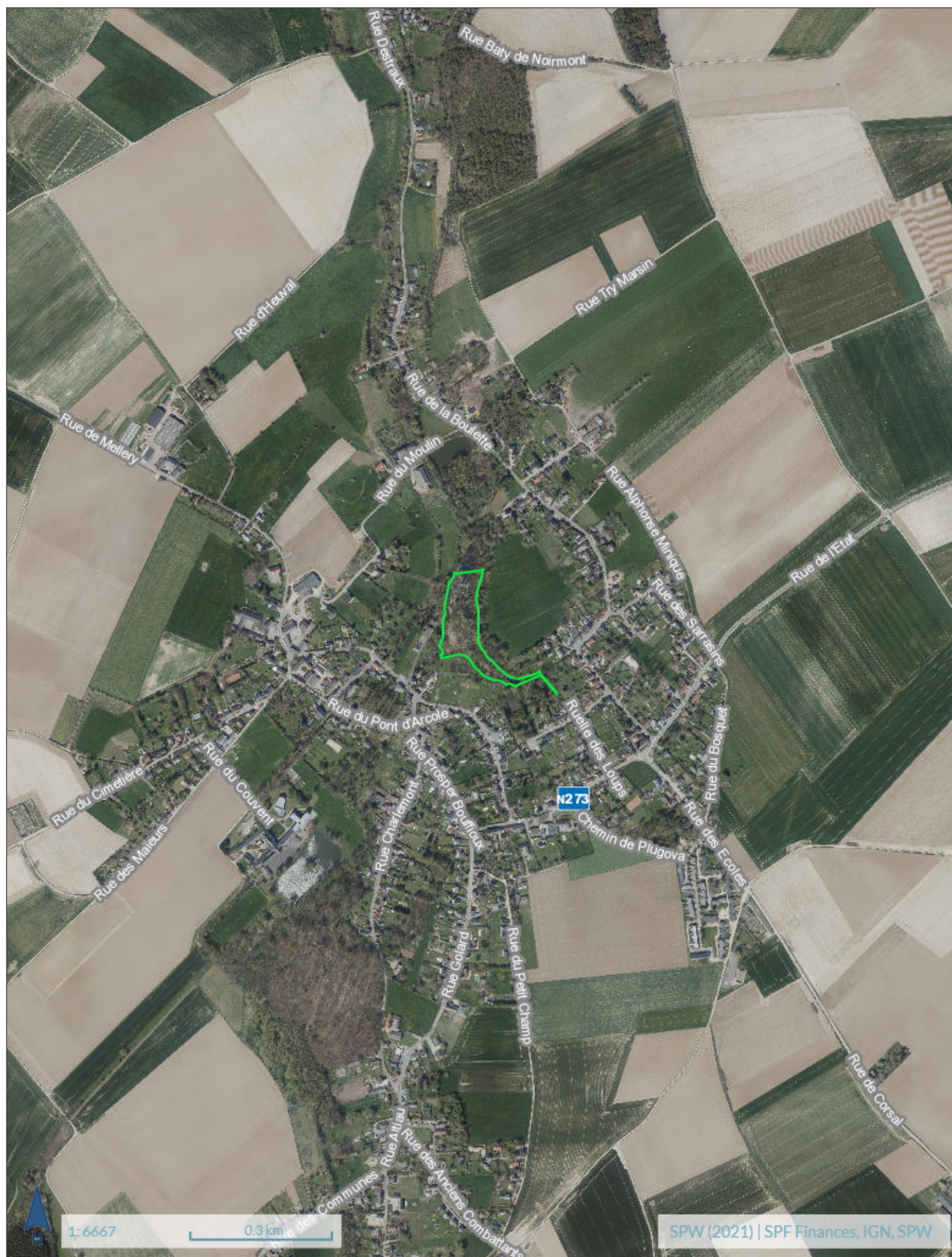
Le projet ne devrait pas avoir d'impact sur le paysage, compte tenu du maintien de la parcelle dans son état actuel semi-naturel. Cependant, si l'une ou l'autre construction légère (postes d'observation, pavillon pédagogique) devait être établie, son intégration (matériaux, gabarits) serait pensée autant que possible pour ne pas nuire à l'ensemble du site.

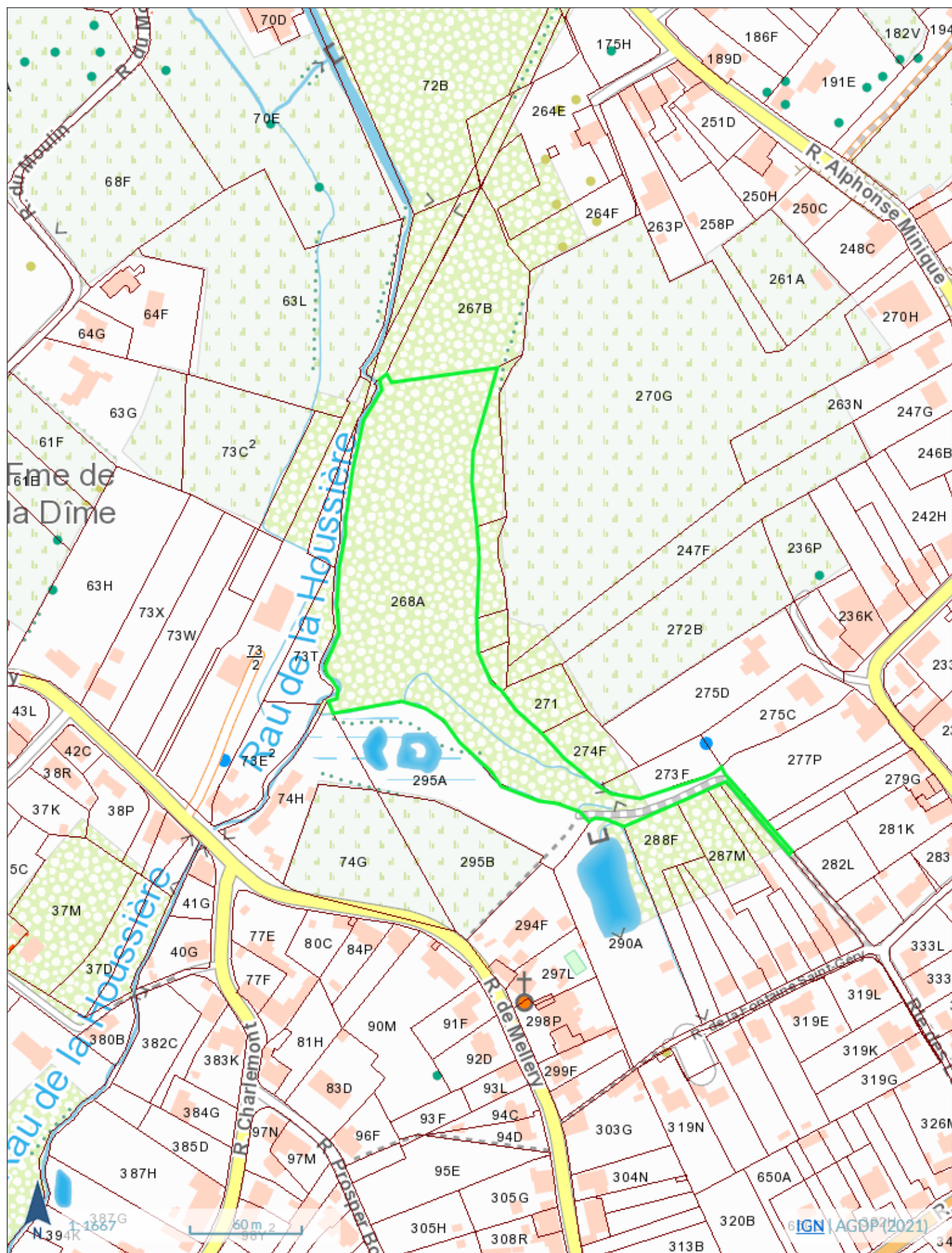
De même, et considérant la relative fragilité du milieu, l'accès au site serait régulé par un portail, pour une ouverture régulière mais non permanente : à la faveur d'événements organisés, pour l'essentiel, ou de journées « portes ouvertes » assorties d'une certaine surveillance. De la sorte, l'impact sur le voisinage et l'environnement naturel serait minime, voire positif en comparaison avec le libre accès actuel.

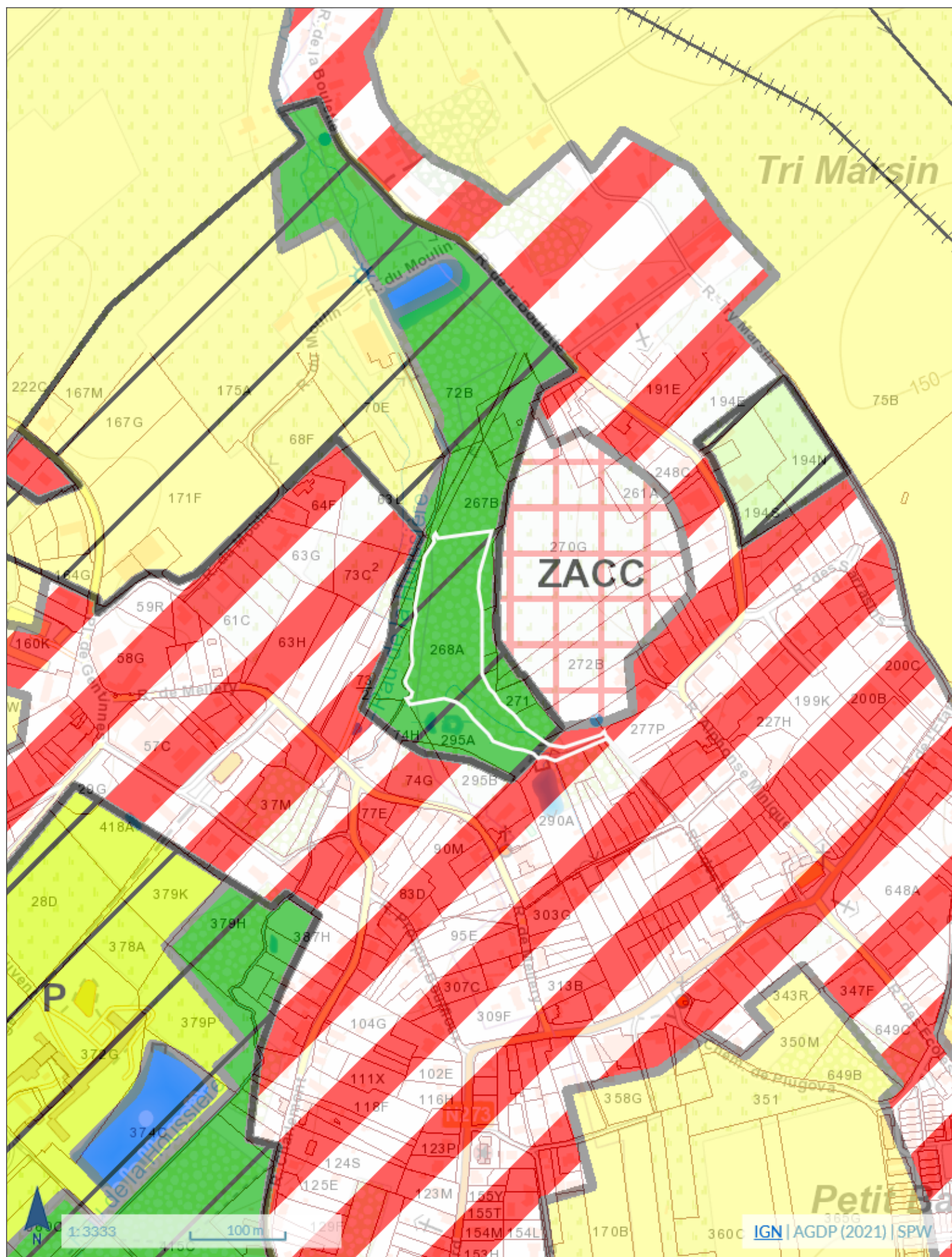
Annexes

1. Plan de localisation ;
2. Plan de situation ;
3. Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur ;
4. Dossier photographique ;
5. Etat des lieux ; Liste des projets de même fonction existant









Annexe 3 — Dossier photographique

1. Accès au bois (2016). 2. Mare naturelle sous chablis (2019).
3. Lever de soleil (2020). 4. Visite scolaire (2020).



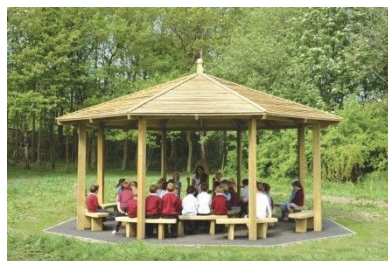
1. 2.



3.



4.

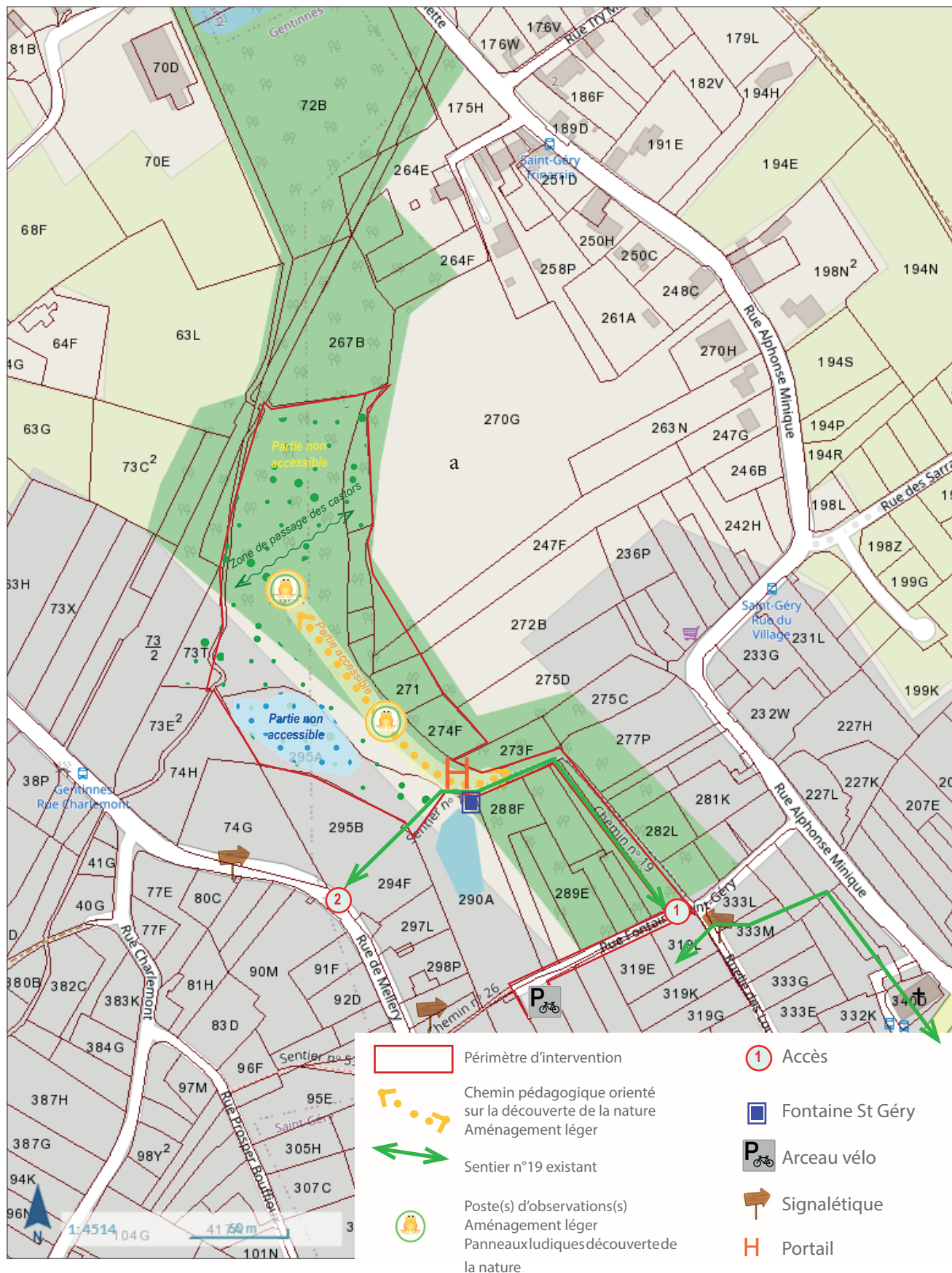


Exemples d'aménagements (pavillon, platelage, panneaux didactiques)





Géoportail de la Wallonie



Etat des lieux

Le Bois de la Fontaine Saint-Géry représente une surface de 1.69 hectare englobée dans un ensemble plus vaste (4,6 ha) au cœur du tissu bâti de Saint-Géry (au sud et à l'est) et de Gentinnes (au nord et à l'ouest). Il est situé entre deux écoles maternelles et primaires (+/- 350 enfants au total), qui se situent respectivement à moins d'1 km du bois.

Le seul accès carrossable consiste en un chemin sans issue, non revêtu, ruelle des Loups, accessible par la rue de la Fontaine Saint-Géry. Un stationnement en voirie est facilité par un élargissement de la voirie, à 50m de l'entrée par la ruelle des Loups. Enfin, un sentier pédestre quitte la rue de Mellery un peu plus au sud-ouest pour rejoindre la Ruelle aux loups, après avoir enjambé un affluent innomé de l'Orne. Ces deux accès sont impraticables pour l'exploitation du bois.

Le bois longe la rive gauche de la Houssière, affluent de la Dyle, qui s'écoule du sud vers le nord. Classé en seconde catégorie, le cours d'eau est sous la gestion de la Province du Brabant wallon, en partenariat avec le Contrat de rivière Dyle-Gette.

La parcelle comporte notamment une ancienne fontaine dédiée à Saint-Géry aujourd'hui complètement tarie, dans le bas de la ruelle des Loups. Le cercle d'histoire locale le CHERCHA en a fait un petit article :

« Comme plusieurs autres sources dans la région, la Fontaine Saint-Géry a fait l'objet d'un pèlerinage. Au Vle ou au VIIe siècle, Saint-Géry, évêque de Cambrai, l'aurait bénie. Elle n'aurait pas été la seule, mais petit-à-petit, son eau a été réputée pour la guérison d'infections de la bouche. Il n'est pas interdit de penser que la dévotion chrétienne autour de cette source ait été le prolongement de pratiques datant d'avant la christianisation de nos contrées ».

La parcelle paraît avoir été exploitée en culture au 18ème siècle puis en prairie au 19ème siècle. Une photo aérienne de 1971 atteste de la présence du bois. En 2015, l'Intercommunale du Brabant wallon (IBW) fait placer une canalisation destinée à collecter les eaux usées. Les mouvements de terrain occasionnés par les travaux vont créer un obstacle à l'écoulement naturel d'une nappe phréatique perchée, qui reste piégée dans le bois. De ce fait, le nord de la parcelle communale est sous eau (profondeur inconnue estimée à 80 cm).

En juin 2016, une tornade a renversé ou abîmé la majorité des arbres qui subsistaient sur la parcelle communale (Peupliers trembles, principalement). Il est vraisemblable que la percée effectuée pour le collecteur ait permis aux vents violents de s'y engouffrer. En revanche, la plupart des arbres plantés sur les parcelles privées ont résisté, à l'exception de ceux plantés sur la parcelle située en rive gauche de la Houssière. Celle-ci a fait l'objet d'aménagements paysagers de grande ampleur (visibles depuis la rue de Mellery), préservant fort heureusement la présence de plans d'eau.

Depuis 2017 enfin, la Commune de Chastre y mène une gestion écologique en partenariat avec le CRDG, soit un fauchage (équivalant à 7,5 h de travail) et un ramassage des foins (équivalant à 30 h), deux fois par an, sur une surface de 1500 mètres carrés correspondant à une partie du tracé du collecteur d'eaux usées.

L'intérêt du bois de Saint-Géry est précisément son caractère désormais ouvert, car les lisières sont généralement bien plus riches en matière de biodiversité que les milieux fermés, ce que le caractère humide renforce encore. En outre, le passage du collecteur de l'InBW empêche toute replantation sur son extrados, qui longe grosso modo la Houssière. Il se développe là où domine une flore herbacée mêlant surtout des graminées et quelques fleurs indigènes quand les orties et les ronces ne prennent pas le dessus.

Liste des projets de même fonction existant

La Commune de Chastre ne comporte pas d'espace de ce type ; trois bois publics sont bien ouverts au public (dont celui-ci), mais aucun ne présente de cheminement pédagogique ni de zone humide accessible.

Le bois dit du Castillon, à l'arrière de l'Administration communale, fait l'objet d'une fiche-projet visant à l'aménagement d'un parcours sportif, qui pourra être ponctué de points d'intérêt biologique, mais la nature des lieux et du projet est tout à fait différente.